

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Exposition FAKE NEWS :

L'exposition «Fake news : art, fiction, mensonge» est un dispositif complet qui comprend un dossier pluridisciplinaire d'accompagnement, une déclinaison itinérante et un webinaire de formation. Elle se compose d'un kit de 9 panneaux au format A1 emboîtables.

- Définition claire de ce qu'est une fake news, la diversité des formes que cela recouvre, les risques.
- Comment les artistes nous amènent-ils à réfléchir différemment sur la question ?
- Comment les élèves peuvent-ils agir dans leur vie quotidienne ?

Pour la mise à disposition de l'établissement, une convention doit être signée.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention de mise à disposition de l'exposition «FAKE NEWS : art, fiction, mensonge».

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0